

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 94 (1943)
Heft: 1

Artikel: L'économie forestière aura-t-elle son plan de grands travaux?
Autor: Bourquin, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784484>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Phot. W. Naegeli, Zurich.

FORÊT DOMANIALE DU RISOU (VAUD).

Spécimen particulièrement typique et beau de l'épicéa fuseau.

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

94^me ANNÉE

JANVIER 1943

N° 1

L'économie forestière aura-t-elle son plan de grands travaux ?

Au début de novembre a eu lieu, à Zurich, l'assemblée générale de l'Association suisse d'économie forestière. Une importante discussion s'ouvrit sur le sujet brûlant des *déboisements* — oui, disons bien déboisements et ne nous leurrions pas, car il ne s'agit plus de défricher (« rendre propre à la culture, en parlant d'un terrain inculte » Larousse), mais bien d'extirper des forêts hautement productives. Au cours de cette discussion, M. *Ammon*, inspecteur des forêts à Thoune, exprima son étonnement de voir l'importante commune de Langenthal, berceau de la Société forestière suisse, décider délibérément la destruction d'une partie de son patrimoine forestier.

Le maire de Langenthal présenta le point de vue des autorités communales. La pénurie des matières premières s'aggravant chaque jour, cette cité industrielle craint le chômage pour ses nombreux ouvriers. Elle veut, coûte que coûte, trouver des sources de travail, afin de conserver toute sa population spécialisée, d'en empêcher l'émigration vers d'autres régions et d'être prête, au moment voulu, à reprendre son activité industrielle. Elle a utilisé tous les terrains disponibles pour donner aux ouvriers des jardins et les attacher à la terre, réalisant ainsi sa part du plan Wahlen. Mais les terrains manquent et c'est, le cœur serré, qu'elle se voit obligée de toucher à son domaine boisé.

Si l'on comprit ces arguments, qui peuvent être valables sur le plan égoïste de la commune, mais qui, hâtons-nous de le dire, perdent tout sens sur le plan national, on fut en revanche stupéfait d'apprendre, de la bouche même de M. *Wahlen*, que les déboisements faisaient, au sens de nos autorités fédérales, partie intégrante du programme visant à créer des occasions de travail. Ainsi donc, faute de solution plus avantageuse — car nous voulons encore espérer qu'il en est ainsi — *nos pouvoirs publics s'ap-*

prêteraient à occuper des chômeurs éventuels à une œuvre de destruction plutôt qu'à un travail constructif !

* * *

Faut-il s'en étonner ? Faut-il élever une protestation énergique ? Non, car il s'agit là d'un problème trop angoissant, où se joue partiellement l'avenir du pays. Du bas au haut de l'échelle, du chef d'entreprise au comité d'association, du conseil municipal au gouvernement cantonal ou fédéral, une préoccupation semble peu à peu dominer toutes les autres : le chômage de nos ouvriers, conséquence de la pénurie de matières premières. Cette préoccupation est en passe de devenir, pour notre vie nationale, ce qu'en sylviculture nous appelons le facteur minimum, le facteur qu'il faut améliorer à tout prix. Pour éviter le retour du chômage, générateur de troubles sociaux, démolisseur de l'unité nationale, on est prêt à tous les sacrifices. On adoptera n'importe quelle solution, si peu rationnelle, si peu dans l'intérêt national qu'elle soit, pourvu qu'elle aide à éloigner le spectre. On déboisera le pays s'il le faut, moins pour assurer notre alimentation, que pour créer des sources de travail !

Déjà des groupes économiques et politiques ont présenté aux pouvoirs publics des projets importants, étudiés jusque dans les moindres détails. Les associations de l'électricité, en particulier, ont lancé, avec force moyens publicitaires, un plan colossal, qui doit permettre d'occuper un grand nombre d'ouvriers pendant une dizaine d'années. Les préparatifs d'exécution sont poussés à tel point que la mise en œuvre peut commencer dès que les premiers symptômes du chômage apparaîtront.

Déjà le Conseil fédéral tient en réserve des moyens financiers considérables. Il a désigné un délégué à la « création de possibilités de travail », qui vient de publier son premier rapport.¹ Dans cet opuscule de 115 pages, l'économie forestière occupe en tout et pour tout (tenez-vous bien !) 20 lignes. Il y est fait mention d'un programme de travaux devant coûter 12 millions de francs, établi en 1940 par l'Inspection fédérale des forêts, le coût total des travaux projetés s'élevant à 5.034 millions de francs.

¹ Arbeitsbeschaffung in der Kriegs- und Nachkriegszeit. Zwischenbericht des Delegierten für Arbeitsbeschaffung. Polygraphischer Verlag AG., Zürich 1942.

C'est là ce qu'on nous offre : *12 millions pour des travaux forestiers productifs, 50 millions pour les déboisements, dits « troisième étape du programme extraordinaire d'améliorations (!) foncières. »*

* * *

Alors, forestiers, propriétaires de forêts, qui seuls connaissons les sources innombrables de travail qui peuvent sourdre de la forêt, allons-nous mettre notre lumière sous le boisseau, attendre les bras croisés, manquer le moment psychologique, nous laisser une fois de plus devancer ? La forêt n'apporterait pas sa contribution au problème de l'heure ? Ce bien national au plus haut degré ne profiterait pas des millions que la Confédération s'apprête à déverser sur le pays ?

Est-ce bien ici le lieu de dresser une liste de toutes les possibilités qu'offre l'économie forestière ? Nous pensons à cette *gestion intensive* de nos boisés que réclame, depuis plus de vingt ans, la Société forestière suisse. Elle exigerait une augmentation du personnel forestier et, provoquant l'augmentation de la production, réclamerait inévitablement un plus grand nombre de bûcherons. La gestion plus intensive des forêts privées, en particulier, aurait sur le marché du travail des effets sensibles.

Nous pensons à ces *rémanents* qui gisent, aujourd'hui encore, dans les forêts reculées. Certes, nous savons que la récolte de ces produits serait, financièrement parlant, une opération onéreuse. Mais ne nous répète-t-on pas assez qu'en ce temps de pénurie, la « rentabilité » se présente sous un autre jour ? Et si la Confédération est prête à subventionner le déboisement du pays, ne serait-elle pas mieux inspirée en facilitant, par son aide financière, la mise en valeur totale des rémanents ? Il y aurait là de quoi occuper momentanément de nombreux ouvriers ; mais il faut pour cela un plan et une organisation.

Nous pensons aussi à la *dévestiture des forêts*, à l'extension des réseaux de chemins forestiers. Il y aurait là du travail pour des milliers d'ouvriers, pendant de nombreuses années. Et nous ne parlons pas de l'apport durable de travail qui en résulterait pour les populations des régions touchées. Encore un de ces problèmes, la dépopulation des montagnes, à la solution duquel on contri-

buerait efficacement. Mais il réclame un programme et des travaux préparatoires considérables.

Nous pensons encore aux *reboisements*, et tout spécialement aux reboisements de compensation, dont on a reconnu le principe, mais sur lesquels on passe comme chat sur braise. A la dernière réunion annuelle de la Société forestière suisse, M. *Brodbeck*, inspecteur des forêts à Bâle, a lancé une idée pleine de dynamisme, qui doit être reprise. L'heure est propice à une offensive générale. Créons cette œuvre de reboisement des vallées alpestres, sous le patronage des villes et de l'industrie; elle a de quoi soulever dans notre peuple une vague d'enthousiasme. Mais, de grâce, n'attendons pas. Il faut d'importants travaux préparatoires; il faut, en particulier, dresser au plus tôt un cadastre des reboisements.

Pensons enfin aux nombreux *travaux de défense*, d'assainissement, de correction, qui devront être entrepris en corrélation avec les reboisements.

Ne manquons pas surtout d'insister sur le *côté positif* d'un programme de grands travaux forestiers. L'augmentation de la production ligneuse apportera aux populations paysannes, comme aux voituriers et aux entreprises de transport, un supplément de travail apprécié. Elle permettra de développer les industries du bois, doublement importantes pour notre économie puisque, basées sur une matière première indigène et alimentant essentiellement le marché intérieur, elles sont peu dépendantes des conjonctures extérieures.

* * *

Inutile d'insister sur tant de choses trop connues. Ce qui nous manque, ce qu'il nous faut créer au plus vite, c'est le *plan d'ensemble*. On l'appellera quinquennal, décennal ou Wahlen; peu nous chaut. Il ne s'agit pas de sacrifier à une mode étrangère; il s'agit d'apporter au peuple suisse et à ses autorités redoutant le chômage un programme positif. L'idée n'est pas nouvelle. M. *Brodbeck* l'a exprimée de façon saisissante à Baden. Aux attaques contre la forêt, proclamait-il, répondons par une formidable œuvre de construction. Et récemment encore, dans une conférence qu'il faisait à l'Ecole forestière, M. *Aubert*, inspecteur des forêts à Rolle, disait : « Le prestige de la forêt dans l'esprit public est lié au travail qu'elle peut fournir au peuple. » Pour augmenter ce pres-

tige, il faut fournir à notre peuple le maximum de travail par la forêt.

Mon propos n'est pas d'établir ici un programme. Je n'en ai pas les moyens. Il est d'ailleurs permis de penser qu'un ouvrage de cette envergure ne saurait être entrepris par un isolé. Il y faut un contact permanent avec les branches conjointes de la sylviculture, en particulier avec le mouvement du plan d'aménagement national, dont le but est de coordonner toutes les mesures concernant l'utilisation du sol.

C'est donc bien d'une œuvre d'ensemble qu'il s'agit. La réalisation en est urgente, car de toutes parts nous sommes déjà dépassés, et les travaux préparatoires demandent du temps. L'heure n'est plus de barguigner. Nous qui savons voir loin, nous devons maintenant voir grand. Toujours à la tête du mouvement forestier, la Société forestière suisse se doit ici aussi d'aller de l'avant. Pourrait-elle, à l'occasion de son centenaire, offrir au peuple suisse plus beau présent qu'un vaste plan de grands travaux forestiers ?

A. Bourquin.

Lignes directrices pour une revision de la législation forestière suisse

III. Organisation du service forestier.

(Suite)

La condition indispensable de tout progrès, dans le domaine de la forêt, consiste dans une organisation du service forestier bien adaptée au but à atteindre et suffisamment complète. En 1933, la Société forestière suisse a consacré les délibérations de son assemblée annuelle à cette question d'organisation, son comité permanent l'ayant au préalable étudiée à fond, en recourant à l'aide de divers collaborateurs. Cette commission spéciale avait alors délimité les attributions des différents fonctionnaires et services forestiers et récapitulé le résultat de ses discussions sous forme de thèses très détaillées. Les conclusions admises alors, par la Société forestière suisse, n'ont rien perdu de leur actualité, et je crois que les résultats établis à cette date peuvent servir de base à une nouvelle discussion. Rappelons que les rapports présentés alors, ainsi que les thèses en question, ont été publiés intégralement dans les cahiers 10/11 de la « Zeitschrift », auxquels nous renvoyons nos lecteurs.

Chacun de nous se plaît à espérer qu'une nouvelle loi fores-